

Le ou la titulaire de la spécialité Transport fluvial de baccalauréat professionnel est un professionnel ou une professionnelle qui réalise des opérations de transport fluvial de marchandises et/ou de passagers à l'aide d'unités de transport fluvial sur le territoire intra et extracommunautaire. Il ou elle exerce son activité dans les entreprises pratiquant tout type de transport fluvial de marchandises et/ou de passagers et/ou pouvant nécessiter la mise en œuvre de contrats de transport spécifiques. Son activité consiste à :

- Préparer et organiser sa mission de transport
- Réaliser les opérations de chargement et de déchargement, d'embarquement, de débarquement et d'avitaillement
- Réaliser le transport et assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment
- Communiquer avec son environnement
- Gérer son unité de transport
- Terminer sa mission de transport

Travaillant généralement au sein d'une équipe, il est en relation avec des clients, les services internes (services d'exploitation, commerciaux, ...) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives...) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit en français et dans une autre langue de la communauté européenne.

Afin de répondre aux besoins spécifiques du transport fluvial ce professionnel ou cette professionnelle a suivi une formation spécifique portant sur la préparation à l'obtention :

- de l'attestation de capacité professionnelle (ACP) ;
- du certificat de qualification de l'union des membres d'équipage ;
- de l'autorisation spécifique pour la navigation au radar ;
- du certificat de qualification d'expert en matière de navigation avec passagers ;
- du certificat d'opérateur de radiotéléphonie ;
- des habilitations électriques ;
- de l'attestation de sauveteur ou sauveteuse secouriste du travail (SST).

Il ou elle suivra une formation de sensibilisation aux risques concernant le transport de matières dangereuses.

Le métier implique des déplacements sur de courtes et longues distances et sur des durées variables. Des permis et certificats réglementaires appropriés à la nature et aux caractéristiques du bateau qu'il conduit sont obligatoires.

Il faut également avoir une très bonne connaissance des voies navigables ainsi que des règles de navigation et de sécurité.

La pratique d'une langue étrangère est demandée.

Le métier nécessite de la concentration, de la vigilance, de la patience, de la rigueur, de la réactivité, de la ponctualité, le sens de l'organisation, la capacité d'adaptation, l'écoute active, l'autodiscipline, le sens du relationnel et du travail en équipe et le sens du service.

L'activité du ou de la titulaire de la spécialité transport fluvial du baccalauréat professionnel s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des réglementations de navigation fluviale en vigueur, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des règles

conventionnelles, en particulier celles concernant le code du travail et des réglementations sociales européennes.

Débouchés

Ce métier s'exerce au sein d'entreprises de transport fluvial de marchandises ou de passagers de la navigation intérieure.

Ces activités s'exercent, principalement, dans :

- les entreprises de transport de marchandises par voie fluviale, artisanales, industrielles ;
- les entreprises de service, de maintenance et de développement du réseau ;
- les entreprises de transport de passagers d'excursion ou de croisière par voie fluviale.

Accès à la formation

Admission de droit :

- Classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves



(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens...) ou poursuite d'études



Examen



Enseignements professionnels

- Technologie marine
- Génie mécanique
- Construction
- Navigation
- Vie à bord
- Prévention santé environnement

Blocs de compétences

NAVIGUER ET EXPLOITER : Planification du voyage et préparation du bâtiment à faire route, Gestion de l'équipage et exploitation du bâtiment, Navigation et manœuvre du bâtiment, Communication avec son environnement, Intervention lors de situations d'urgence, Participation à la gestion commerciale et financière de l'entreprise

ENTREtenir ET MAINTENIR LE BATIMENT : Entretien du bâtiment, Maintenance préventive des équipements à bord, Dépannage et réparation

PRENDRE EN CHARGE DE LA MARCHANDISE ET DES PASSAGERS : Organisation, réalisation et contrôle du chargement/déchargement, Organisation, réalisation et contrôle de l'embarquement/débarquement des passagers



Stage

La durée totale de 22 semaines s'organise durant le cycle scolaire de 3 ans de formation au baccalauréat professionnel. Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou des entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles accueillant des professionnels très qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat.

En milieu professionnel, l'élève continue doit conforter et mettre en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel et acquérir de nouveaux savoir-faire. Il est amené à prouver sa capacité à s'intégrer à une équipe et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

Sur trois ans, ces périodes de formation en milieu professionnel se décomposent suivant l'organisation suivante :

- 11 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opérations de préparation et principalement de chargement-déchargement mais aussi d'embarquement-débarquement. Il est souhaitable qu'elles soient réalisées alternativement en transport de marchandises et en transport de passagers ;
- 11 semaines de conduite intensive et manœuvres, encadrées par les enseignants de l'établissement de formation et réalisées sur le bateau école.

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Physique-Chimie	1.5
E2 : Navigation et exploitation	8
E3 : Épreuves professionnelles	
Sous-épreuve E31 : Entretien et maintenance du bâtiment	3
Sous-épreuve E32 : Prise en charge des marchandises et des passagers	4
Sous-épreuve E33 : Economie - gestion	1
Sous-épreuve E34 : Prévention – santé - environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2 : Epreuve de mobilité	Pts>10

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO no 35 du 26 septembre 2019)



Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle.

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

- BTS Gestion des transports et logistique associée

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



**Ou se former en Occitanie**

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

Drôme (26)

Montélimar - Lycée polyvalent les Catalins (public) /

Bas-Rhin (67)

Schiltigheim - Lycée polyvalent Emile Mathis - (public) /

**En savoir plus**

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

